

Séance du 30 novembre 2020

-----

2020/083

**Présents :** Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Alexandre ARRIZABALAGA / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Serge ALMENDRO / Hélène FRANCES / Ingrid BOUTARFA / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Caroline ECORCHON / Laëtitia CAZABAN / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT  
En zoom : Michel DUHAMEL / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ

**Absents :** JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Juliette SALANNE (procuration pour Noémie DEUTSCH).

**Elue secrétaire de séance :** Hélène FRANCES

**CONVENTION D'ANALYSE DU RÉGIME DES PROPRIÉTÉS DE LA COLLECTIVITÉ  
AVEC ECOFINANCE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale le rôle et le champ d'intervention d'ECOFINANCE. Ce groupe a vocation à apporter une assistance concrète à la collectivité en vue d'optimiser ses cotisations fiscales dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées.

L'intervention d'ECOFINANCE peut aboutir à des possibilités d'économies et/ou de gains. Ces possibilités seront proposées et présentées à la collectivité dans un délai maximal de 3 mois après fourniture par la Mairie de l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de la mission.

Coût de la mission : la rémunération d'ECOFINANCE s'élève à 50% des sommes effectivement récupérées par la commune sur 2 ans avec un plafond de 39.900€.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'analyse du régime des propriétés de la collectivité avec le cabinet ECOFINANCE GROUPE.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le... **07 DEC. 2020**  
de la publication le... **07 DEC. 2020**  
IBOS,  
Le... **07 DEC. 2020**

Le Maire,  
  
Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

